



MAIRIE DE CAIX

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Le quatorze novembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du Conseil municipal de CAIX, se sont réunis en salle de conseil place du huit mais en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire, Sabine SCRIBE, convoqué le 08/11/2022 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient Présents :

Sabine SCRIBE, Jean-Claude SACLEUX, Jean-Luc CATRAIN, Clémence ELOY, Florence GADDIFET, Justine WIART, Antoine BEAUVOIS, Aurélien ROMBY, Pascale VIGNON-ROYEZ, Joseph VANBRABANDT, Myriam CATRAIN

Formant la majorité des membres en exercice

Ont donné pouvoir :

Jean-Michel SAILLY par Aurélien ROMBY en début de séance

Puis à 19h55 M SAILLY Jean-Michel est arrivé après avoir présenté ses excuses pour avoir interrompu le Conseil municipal

Clémence ELOY à été désigné(e) comme secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du 20-07-2022

Finances locales

- Suppression de régie de recettes commune de Caix
- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Demande de subvention au Département

Autres Domaines de Compétences

- Voirie : Première tranche de travaux sécurisation de la traversée de l'agglomération
- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau 2021
- Adhésion des communes de Brie et Mesnil-Bruntel au SIEP

Domaine et patrimoine

- Bail de location de chasse communale avec l'AFCC de Caix
- Evacuation des fientes de pigeons

Questions Divers

- Illuminations de fin d'année

<i>Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal</i>
--

Compte rendu du 20 juillet 2022

Les modalités du vote : à main levées,

Pour : 8	Contre :4	Abstention :
-----------------	------------------	--------------

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
--

Déplacement du sujet sur la circulation en fin de Conseil :

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,
Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

DECIDE :

De modifier la chronologie de l'ordre du jour.

Les modalités du vote : à main levées,

Pour :12	Contre :	Abstention :
-----------------	----------	--------------

Suppression d'une régie de recettes pour la commune de Caix

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,
Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

DECIDE :

La suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : Locations et Dons. L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est de 1 000€ est supprimée. Elle prendra effet dès le 14 novembre 2022.

Madame la comptable du SGC de Montdidier auprès de la commune est chargé de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants éventuels.

Les modalités du vote : à main levées,

Pour :12	Contre :	Abstention :
-----------------	----------	--------------

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) –exercice 2023

Entreprise BC2L	Propose 7 caméras dont 1 au cimetière et 1 centralisation à la mairie pour l'installation la vidéo protection dans la commune	38 265 € HT
-----------------	---	--------------------

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,
Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

DECIDE :

D'adopter le projet de l'entreprise BC2L.
De solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2023
D'arrêter le plan de financement suivant :

Subvention État DETR	40 %	15 306 € HT
Subvention Conseil Départemental de la Somme	40 %	15 306 € HT
Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)		
Fonds propre	20 %	7 653 € HT

Les modalités du vote : à main levées,

Pour :12	Contre :	Abstention :
-----------------	----------	--------------

Demande de subvention Départementale Aide Aux FONDS D'APPUI AUX COMMUNES 2022-2024

Entreprise BC2L	Propose 7 caméras dont 1 au cimetière et 1 centralisation à la mairie pour l'installation la vidéo protection dans la commune	38 265 € HT
-----------------	---	--------------------

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,
Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

DECIDE :

D'adopter le projet de l'entreprise BC2L.
De solliciter l'aide du Département de la Somme au titre du Fonds d'Appui Aux Communes 2022-2024.
D'arrêter le plan de financement suivant :

Subvention État DETR	40 %	15 306 € HT
Subvention Conseil Départemental de la Somme	40 %	15 306 € HT
Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)		
Fonds propre	20 %	7 653 € HT

Les modalités du vote : à main levées,

Pour :12	Contre :	Abstention :
-----------------	----------	--------------

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre de l'année 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.224-5, que le Conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunal et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Le rapport reçu doit être présenté par le maire au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,
Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

DECIDE

D'Adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2021

Les modalités du vote : à main levées,

Pour :12	Contre :	Abstention :
-----------------	----------	--------------

Illuminations de fin d'année

Madame le Maire invite le conseil à se positionner sur le choix d'illuminer ou non les rues de la commune pour les fêtes de Noël La SICAE propose le même prix qu'en 2021 pour la pose et dépose des guirlandes.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire, Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

DECIDE

D'illuminer les rues de Caix comme les années précédentes.

Les modalités du vote : à main levées,

Pour :7	Contre :0	Abstention : 5
----------------	-----------	-----------------------

Bail de location de chasse communale avec l'Association Foncière de Chasse de Caix

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,
Après en avoir échangé sur les terres communales le Conseil municipal,

DECIDE

De reporter lorsque le transfert des biens de l'ex-CCAS à la Commune sera finalisé.

Monsieur Beauvois demande à ce que le Conseil statue sur le fait de laisser à l'AFCC l'autorisation de verbaliser sur les terres de la commune et de l'ex-CCAS.

Les modalités du vote : à main levées,

Pour :12		Contre :	Abstention :
-----------------	--	----------	--------------

Evacuation des fientes de pigeons

Un devis à hauteur de 6700 € HT a été réalisé par l'entreprise retenue pour éradiquer les pigeons afin d'évacuer également les fientes de pigeons de la tour de l'église.
Possibilités de 40% de subvention par le Fond d'aide aux communes.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,
Après en avoir échangé sur ce dossier le Conseil municipal,

DECIDE

De reporter la délibération suite à la non réception du seconde devis dans les délais pour être traité ce jour.

Voirie : première tranche de travaux sécurisation de la traversée de l'agglomération

La première partie du dossier a été exposée par Mr SACLEUX, et après divers échanges inefficaces, le Conseil municipal,

DECIDE

Mr BEAUVOIS demande de reformuler le projet de circulation : de réétudier et de remanier le projet en commission travaux avec les données et les chiffres avant de les soumettre aux riverains concernés.

Adhésion de Brie et Mesnil-Bruntel au SIEP

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,
Après en avoir échangé sur ce dossier le Conseil municipal,

DECIDE

D'annuler la délibération, ordre du jour caduc.

Questions Diverses

Mme VIGNON :

Soulève des problèmes au niveau du stade : voitures qui tournent sur le stade et fêtes le soir après les matchs, grille qui reste ouverte. Cela importune les voisins.

La mairie n'ayant pas été informée du problème va voir avec les riverains concernés et l'Union féminine du Santerre.

Mr SAILLY :

Soulève des problèmes de stationnement au niveau du cimetière devant les grilles et sur la route alors qu'un immense parking a été fait. Il propose l'installation de poteaux amovibles. Un arrêté va être fait et des lignes jaunes installées.

Mme GADIFFET :

Veut savoir si la bande d'adressage locale a été signée et renvoyée par la mairie.

Mr SACLEUX :

Confirme les signatures des documents et fait remarquer que l'entreprise qui installe la fibre, attend que la SICAE termine le remplacement des poteaux d'éclairage urbain défectueux pour achever l'installation de la fibre en aérien.

Mme VIGNON :

Souhaiterait que les élus reçoivent les infos par mail avant que les informations sortent sur Internet : arrêtés, manifestations, problèmes importants sur la commune.

Mme Wiart :

Souhaite recevoir ces informations par sms.

Mme le Maire :

Indique aux élus que les diverses informations sont disponibles en mairie.

Informe que la prise de décision concernant la fermeture du pont fait suite au « Programme National Ponts ». Le bureau d'étude GINGER a réalisé un état de l'ouvrage et constaté que celui-ci représente un danger à la circulation. Se reporter au courrier d'alerte ainsi que du carnet de santé. L'ABF ne souhaite pas que le pont soit remplacé, mais préconise autant que possible, sa remise en état. La mairie est dans l'attente de devis.

Mme VIGNON :

Soulève qu'on l'a informée qu'un CCAS ayant eu des dons ne peut pas être dissout.

Mme le Maire :

Les actes de transferts des biens du CCAS à la commune sont en cours chez le notaire.

Soulève qu'elle a relu toutes les délibérations précédentes et précise que les biens du CCAS sont essentiellement le résultat d'achats : local du patronage, maisons, terres, chapelle... La dissolution est parfaitement légale.

Mme le Maire indique que les documents relatifs sont consultables à la mairie.

Pour répondre à l'interrogation de Mr BEAUVOIS, le code de l'urbanisme interdit de refacturer aux pétitionnaires, Article L423-1.

Mr BEAUVOIS :

S'interroge sur le terrain vendu Chemin des Habits qu'il y aurait un réseau communal qui traverserait la parcelle. La commune est en attente de plans et de servitudes. Un plan des zones inondables et du risque d'inondation par ruissellement a été publié entre la date de l'achat et ce jour.

Souhaite connaître le processus d'élaboration des arrêtés municipaux.

Mme le Maire :

Informe qu'il s'agit du pouvoir de police du maire et suite aux constats de problèmes récurrents concernant six rues par des aboiements intempestifs. La médiation devient de plus en plus difficile en mairie et entre voisins qui menacent d'être violents les uns envers les autres. L'objectif de cet arrêté sur les aboiements intempestifs n'a pas d'autre but que de sensibiliser les administrés.

Mr SACLEUX :

Des arbres vont être abattus semaine 47, sur la D41 du panneau de Caix en direction du cimetière civil. Un arrêté a été établi pour permettre la fermeture alternée de la circulation.

L'entreprise qui a passé les câbles pour les éoliennes a abimé partiellement le mur du cimetière. L'entreprise sera recontactée pour remise en état.

Mme le Maire :

Le Conseil municipal autorise le curage du pont de la rue du Val en vue de procéder à un diagnostic.

Les audits concernant l'état des maisons en location de la rue du Val et de la place du 8 mai ont été adressés en mairie, ils seront étudiés au prochain Conseil.

Mme WIART :

Demande si l'école est à vendre.

Mme le Maire :

L'informe que non, encourage les élus à réfléchir sur un projet qui devra être proposé au Conseil.

Mme VIGNON :

Veut savoir si des décisions modificatives vont devoir être prises d'ici la fin de l'année au niveau du budget et il y a actuellement une stagiaire en secrétariat de mairie.

Mme le Maire :

Informe qu'étant donné la présence prolongée de l'archiviste, le départ de l'agent communal et le recours d'un agent intérimaire, des décisions modificatives seront abordés en temps utile.

Suite à l'accord de Mme le Maire et du Centre de Gestion, la stagiaire a été affectée à Caix.

Également l'annonce de remplacement du poste de secrétaire sera abordée dès l'année 2023.

Mr ROMBY :

Demande où en est la pose du paratonnerre de l'église.

Informe qu'un panneau publicitaire est posé sur l'échafaudage et suggère de le faire déposer car il fait concurrence à notre entreprise Caixoise loueuse d'échafaudages.

Souhaite savoir si les arbres de la route entre Caix et Vrély vont être taillés.

Mr SACLEUX :

Informe que l'entreprise Jouard respectera le même cahier des charges que l'entreprise PASCHAL.

Mme le Maire :

Informe qu'elle a rendez-vous le mardi 22 novembre avec l'entreprise LAGACHE concernant l'élagage des arbres.

Mr ROMBY :

Souhaite savoir si Mr DAUDRE dispose d'un véhicule de fonction.

Mme le Maire :

Confirme que non, ce camion est actuellement stationné au domicile de cet agent pour des raisons de sécurité. La gendarmerie ayant avisé la mairie sur d'importants vols de camions. Les agents communaux ainsi que les agents intérimaires sont couverts par l'assurance de la commune.

Mr CATRAIN :

Soulève le problème de manœuvrer avec le camion benne dans la cour de l'école.

Mme le Maire :

Invite les élus à travailler un projet concernant un local aux normes pour les employés communaux et le stationnement du camion.

Mme WIART :

S'interroge sur le fait d'avoir voté au précédent conseil pour le recours à un intérimaire et que ce dernier a été récemment repris sans que cela ne soit délibéré.

Mme le Maire :

Répond que la précédente délibération concernait le fait de le prendre en « contrat commune » ou Intérim et que le conseil doit statuer sur le « contrat commune » mais le recours à l'intérim ne dépend que du maire.
Réfléchit sur le fait de reprendre ou non un agent à temps complet ou avoir recours à l'intérim au moins dix mois dans l'année.

Mme WIART :

Souhaite comme cela a déjà été abordé le recours à une entreprise extérieure pour effectuer l'entretien des espaces verts pendant la forte saison.

Mr Beauvois :

Précise que cela nécessite la réalisation d'un cahier des charges avec Mr DAUDRE qui est le plus à même de savoir toutes les tâches qui doivent être réalisées sur la commune.

Parole laissée à l'assemblée

Mr DELEPLANCQUE :

Veut savoir ce qui ne va pas avec l'ancien paratonnerre.

Mr SACLEUX :

Répond qu'il ne répond plus suffisamment aux normes actuelles.

Mr DELEPLANCQUE :

Revient sur le sujet de la circulation. Il viendra réveiller Madame le Maire si les bruits de circulation liés aux travaux de sécurisation proposés rue Maurice Seigneurgens le sortent de son sommeil.

Mr COULOMBEL :

Propose qu'un feu rouge qui se déclenche quand les voitures roulent trop vite soit installé. Mme le maire rappelle qu'elle n'a pas le pouvoir de décision concernant la réglementation et la signalisation des routes départementales.

La séance est levée à 22h05.

la secrétaire de séance
Clémence Eloy

Le Maire,
Sabine SCRIBE

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : ...

